

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le onzième (11^e) jour de juin 2024, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire par intérim, Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Madame Hélène Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Michel Tremblay, maire par intérim, agissant à titre de président de l'assemblée.

Tous formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe et greffière par intérim.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-06-95

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024
- 04 Résultat des soumissions pour le déneigement des chemins et rues
- 05 Vocation du journal « Le Communicateur »
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Demande d'aide financière – Association des Motos anciennes du Québec
- 08 Les Terres d'Éliasgoth- demande de contribution financière et prêt de personnel
- 09 Contrat pour entretien de la génératrice à la station d'eau potable
- 10 Renouvellement des assurances accident pour dirigeants, premier répondant et bénévoles
- 11 Modifier la résolution #2024-04-63 pour remplacer l'enchérisseur lors de la vente pour taxes
- 12 Résolution d'intention – reprise de la future rue Trépanier
- 13 Branchement de service pour le 128 rue Jean-Pierre
- 14 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2024
- 15 Adoption des états financiers au 31 mai 2024
- 16 Affaires diverses :
 - .1 Liberté de parole des élus
 - .2 Protection des terres forestières
 - .3 Mandat aux ingénieurs de la FQM
- 17 Questions :
- 18 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024

2024-06-96

Proposé par : Mme Helene Gibert
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Résultat des soumissions pour le déneigement des chemins et rues

Deux soumissions ont été déposées :

BMK : 228 714.92 \$

Maxime Gauthier : 483 602.10 \$
Toutes les taxes sont incluses. Les deux soumissions sont conformes.

2024-06-97

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
De confier le contrat de déneigement des chemins et rues pour l'année 2024-2025, à la compagnie BMK pour la somme de 228 714.92 \$, taxes incluses, avec l'option de renouvellement pour l'année 2025-2026, conditionnellement à ce que les travaux exécutés la première année soient à la satisfaction du conseil municipal.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Vocation du journal « Le Communicateur »

Reporté

06 Correspondance

- .1 MAMH : Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)
- .2 ARPE Québec : Certificat de reconnaissance – 5ans point de dépôt officiel
- .3 MELCFP : Droits annuels pour la propriété d'un barrage à forte contenance «Loi sur la sécurité des barrages»
- .4 FQM : offre de services professionnels en ingénierie
- .5 FQM Assurances : facture renouvellement des assurances
- .6 Hydro Québec : Travaux de maîtrise de la végétation dans une ou des emprises de lignes de transport
- .7 Rencontre citoyenne : projet éoliennes industrielles de TES Canada le mercredi 12 juin à 19h à Saint-Tite (salle des aînés)

07 Demande d'aide financière – Association des Motos anciennes du Québec

2024-06-98

Proposé par : Mme Diane Jacob
Et il est résolu que, dans le but de soutenir les bénévoles dans l'organisation et le rayonnement des activités locales, ce conseil distribue aux activités suivantes, le montant de 1000 \$ que la M.R.C. de Mékinac a rendu disponible via le FDT. Exposition de motos anciennes 400 \$, Les Terres d'Éliasgoth, 400 \$ et la Fête des neiges ou carnaval d'hiver 200 \$. Cette subvention est valide pour l'année 2024-2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

08 Les Terres d'Éliasgoth- demande de contribution financière et prêt de personnel

2024-06-99

Proposé par : Mme Diane Jacob
Et il est résolu d'autoriser les premiers répondants à assurer le service des premiers soins lors du tournoi organisé par «Les Terres d'Éliasgoth», le 30 août et le 1^{er} septembre 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

09 Contrat pour entretien de la génératrice à la station d'eau potable

2024-06-100

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
et il est résolu d'autoriser la dépense pour l'entretien de la génératrice tel que soumis par la compagnie « Wajax » au montant de 1017.65 \$ par année, taxes en sus. Ce service comprend une visite d'entretien planifié ainsi que les pièces d'entretien suivantes : huile à moteur, filtres à l'huile et filtres à carburant. La durée de l'entente est du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Renouvellement des assurances accident pour dirigeants, premier répondant et bénévoles ainsi que les assurances responsabilité civile et véhicules

2024-06-101

Proposé par : Mme Véronique Doucet
et il est résolu de renouveler les assurances accidents pour dirigeants, premier répondant et bénévoles de la municipalité auprès de la FQM assurances pour la période du 1^{er} août 2024 au 1^{er} août 2025. Le coût est de 1 035.50 \$. De renouveler les assurances de dommages au coût de 49 100,14 \$ pour la période du 1^{er} août 2024 au 1^{er} août 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Modifier la résolution #2024-04-63 pour remplacer l'enchérisseur lors de la vente pour taxes

Tous les dossiers sont réglés pour la vente pour taxes, donc, la résolution est annulée

12 Résolution d'intention – reprise de la future rue Trépanier

2024-06-102

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2023-12-244 à l'effet que la municipalité désire acquérir une partie de la rue Trépanier du promoteur « Gestion Jocelyn Trépanier », numéro de lot 6 590 733;

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE ce conseil mandate les notaires de l'étude Cloutier, Samson, Francoeur de Saint-Tite pour la préparation des documents relatifs aux présentes.

QUE ce conseil autorise Monsieur Michel Tremblay, maire suppléant et Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat notarié à intervenir entre les parties.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à Hydro-Québec dans le but de démontrer l'intention de la municipalité, de reprendre ladite rue.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

13 Branchement de service pour le 128 rue Jean-Pierre

2024-06-103

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour le 128 rue Jean-Pierre. QUE les coûts reliés à un tel branchement sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

14 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2024

2024-06-104

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 mai 2024 pour un montant de 170 753.14 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en mai pour un montant de 5 323.08 \$.
D'approuver les salaires nets versés en mai pour un montant de 26 180.04 \$.

15 Adoption des états financiers au 31 mai 2024

2024-06-105

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les états financiers au 31 mai 2024. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 31 mai 2024 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

16 Affaires diverses :

1. Liberté de parole des élus

2024-06-106

Attendu que depuis l'annonce du projet de TES Canada, certains conseillers ont exprimé des inquiétudes et des opinions divergentes,

Attendu que ces conseillers ne contreviennent pas à leur code d'éthique et de déontologie en prenant la parole et en exprimant leur opinion,

Attendu que les conseillers municipaux ont un rôle essentiel de représentation et de prise de décision,

Attendu que la Cour suprême du Canada reconnaît le droit et le devoir de parole des élus municipaux,

Attendu que la liberté d'expression est une liberté fondamentale garantie par les chartes canadienne et québécoise,

Attendu que le Code d'éthique et de déontologie ne restreint pas la liberté d'expression des élus municipaux dans le cadre établi par la Cour suprême,

En conséquence et pour ces motifs, il est proposé par Mme Isabelle Clément

Et il est résolu par ce Conseil :

D'encourager les membres du conseil de Hérouxville à exprimer librement leur opinion sur TES Canada ou sur tout autre projet,

D'encourager leurs collègues conseillers et maires des autres municipalités à s'exprimer librement,

De rappeler à ces élus qu'ils ont "un droit et même un devoir de parole" tel que stipulé par la Cour suprême,

De les encourager en cas de doute à faire appel gratuitement à un conseiller en éthique tel que permis par la loi,

Que le Conseil municipal d'Hérouxville fasse connaître sa position à tous les conseillers et maires des MRC Mékinac et Des Chenaux ainsi qu'aux deux MRC Mékinac et Des Chenaux,

Que le Conseil municipal d'Hérouxville demande aux autres conseils d'appuyer cette résolution.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.2 Protection des terres forestières

2024-06-107

Attendu que depuis l'annonce du projet de TES Canada, l'ensemble du conseil municipal de Hérouxville a de nombreuses inquiétudes par rapport au projet;

Attendu que le conseil s'est prononcé contre la privatisation d'Hydro-Québec et que ce projet remet en cause la production et la vente d'électricité par des acteurs du privé;

Attendu que lors d'une conversation datée 15 mai 2024 avec Isabelle Clément, conseillère municipale d'Hérouxville, votre président, Monsieur André Gravel avait mentionné ne pas avoir l'intention de signer d'entente pour l'implantation d'éolienne sur les terres appartenant à Solifor dans Mékinac;

Attendu que l'ensemble du conseil a reçu cette nouvelle avec enthousiasme;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu par ce Conseil :

De vous manifester notre appui vis-à-vis de votre position et de vous encourager à maintenir cette décision pour l'ensemble du territoire de Mékinac.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) -

.3 Mandat aux ingénieurs de la FQM

2024-06-108

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Et il est résolu d'accepter l'offre de services professionnels daté du 10 juin 2024 de la Fédération québécoise des municipalités pour des services d'ingénieries pour des travaux de réfection de la route Paquin et du rang des Pointes. Le coût est de 31 750 \$, taxes en sus.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

17 Période de questions

- .1 projet de TES Canada
- .2 projet Hydro-Québec
- .3 Déneigeur chemin de la Chute
- .4 projet de carrières à Grandes-piles
- .5 balai mécanique secteur lac à la tortue
- .6 eau potable

18 Levée de la séance

2024-06-109

Proposé par : Mme Hélène Gilbert
QUE la séance soit levée à 20h34.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)-

